

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON, GONNET, Messieurs VADOT, GROS et RICHAUD.

Excusé : Madame RENON, Messieurs RAPHAELIAN, CHAUVEAUX et DAUMAS.

Convocation et affichage : 16/02/2023

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 5

OBJET : BILAN 24 HEURES STATION D'EPURATION

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est obligatoire de réaliser cette année un bilan 24 heures pour la station d'épuration. Ce bilan est un bilan de pollution de la station, il consiste à prélever des échantillons en entrée et en sortie de station et à analyser ces échantillons. Un avis est ensuite donné sur les performances épuratoires du système d'assainissement. Ce bilan a été plusieurs fois réalisé par IT 04 (l'Agence Départementale - Ingénierie et Territoires 04) à l'entière satisfaction de la commune. L'agence IT 04 propose une analyse au coût de 950.00 €HT.

Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- adopte le devis de l'Agence Départemental IT 04 pour la réalisation du bilan 24 heures pour un montant de 950.00 € H.T.

- Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, VALBELLE, le 28 février 2023,

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT



Le secrétaire
Raymond GROS